
Commission Médico-Sociale

Compte Rendu de la réunion du 23 avril 2013

Ordre du Jour :

- Présentation des membres de la commission
- Echanges autour du projet de création d'un annuaire et de la méthodologie proposée
- Travail sur le périmètre que couvrira l'annuaire (quels ESMS sont concernés ?)
- Echanges sur les modalités de mise en œuvre de l'enquête préliminaire destinée à collecter des attentes des services hospitaliers par rapport à l'annuaire.

Présents : Véronique Castelain (Pilote du groupe), Pr. E. Bouvet, Julie Gain, Sandrine Gentil, Anissa Bouhamidi, Laure Desmurget, Laurence Morisset, Grégory Lagrange, Kouka Garcia, Heden Ortigoza.

1. Echanges autour du projet de création d'un annuaire et de la méthodologie proposée

Le projet de créer un annuaire a été validé. La commission a abordé la question de la complémentarité des services sociaux et des médecins hospitaliers autour de la rédaction des dossiers de demande d'admission d'une personne hospitalisée vers des dispositifs médico-sociaux.

Pour mémoire, un dossier de ce type comprend deux volets :

- **un volet social** renseigné par les services sociaux hospitaliers qui est adressé à la coordination sociale de l'établissement médico-social,
- **un volet médical** renseigné par les praticiens hospitaliers qui est envoyé par les services sociaux hospitaliers sous enveloppe.

Les établissements médico-sociaux évaluent les besoins de la personne à partir des données communiquées par l'Hôpital. Le remplissage du dossier par les services hospitaliers est donc une étape importante et a des répercussions sur l'orientation d'une personne.

Les échanges ont porté sur la connaissance des établissements médico-sociaux par les médecins. **Il semblerait qu'une communication spécifique pourrait être refaite à ce niveau là.**

Une des premières étapes préalable à la conception de l'annuaire pourrait être de réfléchir grâce à l'apport des services sociaux à une présentation des missions et du fonctionnement des ESMS qui soient compréhensibles par tous (question des sigles, de la communication à apporter sur les suites...).

2. Le périmètre de l'annuaire : les établissements médico-sociaux accueillant des personnes

Les échanges ont porté sur les missions des dispositifs ci-dessous. Après modifications demandées par le groupe, la commission a décidé que l'annuaire couvrira les structures ci-contre :

Hébergement permanent lié à une situation de perte d'autonomie	Hébergement avec coordination médicale dans un projet de retour à l'autonomie pour des personnes vivant avec pathologies chroniques en situation de précarité	Hébergement avec prestation de soins pour des personnes en situation de précarité nécessitant des soins	Hébergement des personnes en situation de précarité vers un retour à l'autonomie Dont seul l'aspect social est pris en compte	Domicile	Services transversaux
Ehpad	ACT	LHSS	CHRSS	Accès au logement d'abord	
FAM		CSAPA avec hébergement	APPARTEMENTS RELAIS, APPARTEMENTS PASSERELLES		Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
MAS			FOYERS – RESIDENCES SOCIALES		Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS
			CHAMBRES D'HOTELS		

Prochaines étapes :

Réunion de présentation des systèmes d'information utilisés par l'hôpital pour orienter les patients vers les ESMS et celui mis en place par le SSIAO du 75 pour avoir un aperçu global des systèmes utilisés et bien situer la place l'annuaire.